

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 8 décembre 2025.

PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1940-2025

Règlement amendant le règlement numéro 1870-2023 relatif à la démolition d'immeubles,
et plus particulièrement afin de modifier l'article 3 « Terminologie » et
l'article 5 « Interventions assujetties »

ATTENDU QU'en vertu des articles 148.0.2 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)*, la Ville de Sainte-Marie a adopté le règlement numéro 1870-2023 relatif à la démolition d'immeubles;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Marie entend modifier ce règlement;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 décembre 2025 et que le premier projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE :

Le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marie décrète ce qui suit :

Article 1.- Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2.- Le présent règlement s'intitule « Règlement amendant le règlement numéro 1870-2023 relatif à la démolition d'immeubles, et plus particulièrement afin de modifier l'article 3 "Terminologie" et l'article 5 "Interventions assujetties".

Article 3.- À l'article 3 « Terminologie » du règlement numéro 1870-2023 relatif à la démolition d'immeubles, les termes « (voir annexe 1) » sont supprimés de la définition du terme « Immeuble patrimonial ».

Article 4.- Le texte de l'article 5 « Interventions assujetties » du règlement numéro 1870-2023 relatif à la démolition d'immeubles est remplacé par le texte suivant :

Tous travaux de démolition d'un immeuble patrimonial sont interdits à moins que le propriétaire de celui-ci n'ait préalablement obtenu une autorisation conformément aux dispositions du présent règlement.

Article 5.- L'annexe 1 « Immeubles patrimoniaux » du règlement numéro 1870-2023 relatif à la démolition d'immeubles est abrogé.

Article 6.- Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(s) Hélène Gagné

M^e Hélène Gagné, OMA
Greffière.

(s) Luce Lacroix

Luce Lacroix,
Mairesse.